

N/REF : 16/04/2025 15H46 C:263182 I:36296
V/REF : MUGGRE9P
V/Email reçu le Mercredi 16/04/2025 a 15H46

OXANCE
Service Logements
24-26 ALBERT 1er DE BELGIQUE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : MONTESQUIEU
25 RUE MONTESQUIEU
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 25 MONTESQUIEU - GRENOBLE - ADAJ - LOCATAIRE MR MOKHTARI 06 14 33 14 90
1ER ETAGE - LOGEMENT 09 - LES BUREAUX OUVRENT A 09H00
TEL 10 MINUTES AVANT SI POSSIBLE

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE WC
Donneur d'ordre : Mme J. THIENNETTE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 17/04/2025 A 10H14
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE CANALISATION TOILETTES AU 1ER ETAGE
DEPUIS LE LOGEMENT NUMERO 9

PREVOIR UN PASSAGE CAMERA

LE 24/04/2025 A 15H15
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT N° 9
DEBOUCHAGE DE L'HORIZONTALE DEPUIS LA PIPE DE TOILETTE AU 1ER ETAGE
PASSAGE CAMERA
POMPAGE DES EAUX
OBSERVATION : PIPE DES TOILETTES EN CONTRE PENTE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 02/05/25 a 17H55 Mme J. THIENNETTE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	1	54,62	54,62
1,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.0 à 10km	3	270,69	270,69
1,00	Ff Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	3	180,44	180,44
TOTAL H.T.				505,75
T.V.A. a 10,00%				50,57
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>556,32</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN